

TABLEAU DE CONCORDANCE

entre les articles du projet de loi n° 1675 et ceux de la loi n° 2004- 810
relatif à l'assurance maladie

Numéro de l'article à l'origine ou en navette	OBJET	Numéro de l'article du texte promulgué
1 ^{er}	Principes fondateurs de l'assurance maladie	1 ^{er}
	TITRE Ier DISPOSITIONS RELATIVES À L'ORGANISATION DE L'OFFRE DE SOINS ET À LA MAÎTRISE MÉDICALISÉE DES DÉPENSES DE SANTÉ	
	Section 1 Coordination des soins	
2 A	Confidentialité des données médicales	2
2	Dossier médical personnel	3
2 bis	Interdiction de cession à titre onéreux des données médicales	4
2 ter	Pratiques d'ouverture et de tenue du dossier médical personnel ; identifiant santé	5
3	Prise en charge des patients atteints d'une pathologie chronique ou sévère	6
4	Médecin traitant	7
5	Dépassements d'honoraires des médecins	8
5 bis A	Dispositions particulières aux départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle	9
5 bis	Coordination	10
6	Accords conventionnels interprofessionnels	11
	Section 2 Qualité des soins	
7A	Consultations dans les maisons médicales	12
7	Promotion des bonnes pratiques	13
8	Évaluation et amélioration des pratiques professionnelles médicales	14
8 bis	Observatoire des risques médicaux	15
8 ter	Haute autorité de santé ; accréditation de la qualité de la pratique professionnelle	16
8 quater	Obligations liées à la prise en charge	17
9	Information des assurés	18
10	Dispositions relatives aux soins pris en charge par l'assurance maladie	19
	Section 3 Recours aux soins	
11	Création d'une contribution forfaitaire à la charge des assurés	20
12	Accès des professionnels de santé aux informations détenues par les caisses d'assurance maladie et contrôle de l'utilisation de la carte Vitale	21
12 bis	Communication à l'assuré porteur d'une carte Vitale du coût des prestations et des médicaments dont il bénéficie	22
13	Institution de pénalités financières en cas d'abus ou de fraude des professionnels, des établissements de santé et des assurés	23
13 bis	Arrêts de travail de longue durée : compétence médicale déterminant la reprise du travail	24

14	Prérogatives de contrôle du directeur de l'organisme local d'assurance maladie	25
14 bis	Contrôle médical : droits de la défense	26
15	Renforcement du contrôle des bénéficiaires d'indemnités journalières	27
15 bis	Compétence exclusive du médecin prescripteur initial en matière de prolongation d'un arrêt de travail	28
16	Institution d'une procédure de récupération d'indus auprès des assurés	29
	Section 4 Médicament	
17	Elargissement de la définition du générique	30
18	Amélioration de la qualité de la visite médicale et du conditionnement des médicaments	31
18 ter	Actes de télémédecine	32
18 quater A	Encadrement de la télémédecine par les schémas régionaux d'organisation sanitaire	33
18 quater	Pratique des ordonnances médicales via courriel	34
	TITRE II DISPOSITIONS RELATIVES A L'ORGANISATION DE L'ASSURANCE MALADIE	
	Section 1 Haute autorité de santé	
19	Institution de la Haute autorité de santé	35
20	Transfert à la Haute autorité de santé de certaines compétences de l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé (AFSSPS)	36
20 bis	Éligibilité au conseil d'administration de la caisse des Français de l'étranger	37
	Section 2 Respect des objectifs de dépenses	
21 B	lois de financement de la sécurité sociale : mission d'évaluation et de contrôle	38
21	Association des caisses à la préparation du budget de l'assurance maladie	39
22	Comité d'alerte sur l'évolution des dépenses de l'assurance maladie	40
	Section 3 Compétences des organismes d'assurance maladie relatives au remboursement des produits, actes ou prestations de santé remboursables	
23	Fixation par l'Union nationale des caisses d'assurance maladie (UNCAM) des taux de remboursement des médicaments et prestations	41
24	Modalités d'inscription à la nomenclature des actes et prescriptions	42
25	Élargissement des missions du Comité économique des produits de santé	43
26 A	Pensions de retraites des professionnels de santé : règles de cumul	44
26	Comité de l'hospitalisation	45
27	Sanctions du non-respect des règles de tarification par les établissements de santé	46
27 bis	Comité de la démographie médicale	47
	Section 4 Dispositif conventionnel	
28	Cadre des relations conventionnelles	48

29	Dispositif conventionnel d'aides à l'installation et de prise en charge des cotisations sociales des médecins libéraux	49
29 bis A	Coordination	50
29 bis	Contrats dérogatoires destinés à faciliter l'exercice regroupé des professions de santé dans les zones de densité médicale insuffisante	51
29 ter	Prorogation de la convention nationale des orthoptistes	52
	Section 5 Organisation de l'assurance maladie	
30	Réforme des instances dirigeantes de la Caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés (CNAMTS)	53
Article additionnel après l'article 30	Encouragement à la proposition par les partenaires sociaux d'une réforme de la branche accidents du travail et maladies professionnelles	54
31	Union nationale des caisses d'assurance maladie, Union nationale des organismes d'assurance maladie complémentaire, Union nationale des professionnels de santé	55
31 bis	Crédit d'impôt au titre des contrats d'assurance complémentaire de santé individuels	56
32	Coordination entre l'UNCAM et les organismes de protection sociale complémentaire	57
33	Réforme des instances dirigeantes des caisses primaires d'assurance maladie et autorité du directeur général de la Caisse nationale d'assurance maladie sur le réseau	58
33 bis	Rôle contributif de la Caisse centrale de la mutualité sociale agricole en matière de coordination et d'offre de soins en milieu rural	59
33 ter	Rôle contributif de la Caisse centrale de la mutualité sociale agricole à la mise en oeuvre par l'assurance maladie de la politique de santé	60
34	Substitution au statut réglementaire d'un statut conventionnel des praticiens conseils	61
34 bis	Ecole nationale supérieure de sécurité sociale	62
34 ter	Accès à l'Inspection générale des affaires sociales	63
35	Institut des données de santé	64
35 bis	Rôle contributif des caisses nationales sécurité sociale du financement du groupement d'intérêt public « Santé-Protection sociale »	65
	Section 6 Organisation régionale	
36	Renforcement des unions régionales des caisses d'assurance maladie	66
37	Missions conjointes des agences régionales de l'hospitalisation (ARH) et des unions régionales des caisses d'assurance maladie (URCAM)	67
37 bis	Expérimentation de la mise en place d'agences régionales de santé	68
38	Coordination	69
	TITRE III DISPOSITIONS RELATIVES AU FINANCEMENT DE L'ASSURANCE MALADIE	
39	Mesures visant à garantir les ressources de la sécurité sociale	70
40	Consolidation du recouvrement des recettes de la sécurité sociale	71
41	Dispositions relatives à la contribution sociale généralisée	72

42	Relèvement de la contribution sur les dépenses de promotion des fabricants ou distributeurs de dispositifs médicaux et de la contribution sur les dépenses de promotion des laboratoires pharmaceutiques	73
43	Contribution sur le chiffre d'affaires des entreprises pharmaceutiques et maîtrise des dépenses de médicament	74
44	Contribution additionnelle à la contribution sociale de solidarité des sociétés	75
45	Dette sociale	76

Assemblée nationale – Service des Archives et de la Recherche historique parlementaire